

était critique. M. Mercier descendit à Montréal, fut mis en rapport avec Mgr Bourget—qui avait pris une attitude très énergique sur la question et par son entremise Mgr Sweeny fut de nouveau remis en ligne d'action.

Le cabinet Macdonald-Cartier se trouva en minorité de plus de trente voix.

Sir John, qui fut rarement à bout de ressources dans sa vie, résolut toutefois de ne pas se démettre, et grand nombre de ceux qui avaient appuyé la motion de M. Costigan, les Evêques y compris, consentirent à voir la question référée en Angleterre, aux officiers en loi de la Couronne.

En vain, M. Mercier et d'autres voulurent-ils poursuivre les avantages obtenus, exiger le désaveu, ou renverser le cabinet. M. Masson, qui avait agi de concert avec l'opposition, exhiba des dépêches et des lettres de plusieurs des Evêques qui demandaient de ne pas aller plus loin.

En présence de ce dont nous sommes aujourd'hui témoins, il faut bien reconnaître qu'au point de vue des intérêts catholiques, cette concession fut une faute énorme. Les autorités impériales décidèrent que les privilèges des catholiques avant la Confédération n'étaient définis par aucune loi, et qu'en conséquence l'Acte fédéral ne pouvait les protéger.

La question des écoles du Manitoba n'est pour ainsi dire qu'une seconde édition de l'histoire des écoles du Nouveau-Brunswick, et comme elle est à cette heure pleine d'actualité, il ne sera pas sans intérêt de lire les citations que fit alors M. Mercier des paroles de sir George Cartier, le 7 février 1866, au cours d'une discussion parlementaire.

« La difficulté se trouve dans la manière de rendre justice aux minorités. Dans le Haut-Canada, les catholiques se trouvent en minorité; dans le Bas-Canada, les protestants sont en minorité, pendant que les Provinces Maritimes sont divisées. Sous de telles circonstances, quelqu'un pourra-t-il prétendre que le gouvernement général ou les gouvernements locaux pourraient se rendre coupables d'actes arbitraires? Quelle en serait la conséquence, même en supposant qu'un des gouvernements locaux le tenterait? Des mesures de ce genre seraient, à coup sûr, censurées par la masse du peuple. Il n'y a donc pas